



JEU CONCOURS « #SUEZforSharingWater » Règlement Officiel

SANS OBLIGATION D'ACHAT OU DE TELECHARGEMENT.

- Conditions préalables.** Seuls les participants âgés de 13 ans ou plus au moment de l'inscription, et résidants dans l'un des pays suivant peuvent participer au jeu concours de photo sur Instagram autour des enjeux de l'eau et avec le « #SUEZforSharingWater » (ci-après « le Jeu Concours ») : un des cinquante (50) Etats d'Amérique du Nord ou du district fédéral de Columbia, Australie, France, Inde, République Tchèque, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Suède, Pologne, République Tchèque, Maroc, Mexique, Brésil, Chili, Panama, Pérou, Bolivie, Argentine et Colombie. Les participants qui ne sont pas majeurs dans leur pays doivent obtenir le consentement exprès de leur(s) parent(s) ou de leur représentant légal avant de s'inscrire ; en participant, ils déclarent avoir obtenu ledit consentement. Il n'y a qu'un seul Jeu Concours, et le Règlement applicable dans votre pays de résidence s'applique à votre participation au Jeu Concours. La participation est ouverte uniquement aux personnes physiques; les entreprises et autres personnes morales ne peuvent pas y participer. Ce Jeu Concours est soumis à toute loi et règlement applicable, y compris les lois fédérales, étatiques et locales. Nul et non avenu partout où la loi l'interdit. Votre participation au Jeu Concours, en utilisant le hashtag #SUEZforSharingWater vaut accord intégral et sans réserves des dispositions du présent Règlement Officiel et des décisions de l'Organisateur, qui sont insusceptibles d'appel et seules applicables quant au Jeu Concours. L'obtention d'un cadeau est subordonnée au respect de toutes les dispositions du présent Règlement Officiel.
- Organisateur.** L'Organisateur du présent Jeu Concours est SUEZ GROUPE (ci-après "Organisateur"). Toute question relative à ce Jeu Concours doit être adressée par courrier électronique à l'adresse contact@suez.com. Une copie du présent Règlement Officiel sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande, par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus. Les personnes qui auront sollicité la copie du présent Règlement Officiel par courrier pourront, sur demande, obtenir le remboursement des frais postaux au tarif en vigueur.
- Période de participation.** Le Jeu Concours dure du 22 mars 2017 au 14 avril 2017. Il commence le 22 mars 2017 à 10h (GMT+1) par une période de participation, où chacun est



libre de poster des photos, qui se termine le 5 Avril 2017 à minuit (GMT+1) (ci-après la « Période du Concours »).

Puis suivra la période de votes, (ci-après la « Période de Vote ») une semaine après la période de fin de participation. La période de vote sera de 3 jours (du 12 au 14 avril 2017). A l'issue de cette période les 5 gagnants seront désignés.

4. **Modalités de participation :**

a) **Inscription et participation :** Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a trois étapes à respecter impérativement. Le Participant devra :

1. Publier sur son compte personnel Instagram au cours de la Période du Concours une photo correspondant aux critères exposées dans le règlement du jeu avec le hashtag dédié à l'opération : #SUEZforSharingWater. Les critères sont de poster une photo illustrant la beauté et l'importance de l'eau près de chez vous (sharing water).

En participant à ce jeu-concours, les internautes autorisent d'office le compte Instagram de @suez_group à rediffuser leur image en cas de sélection par le Jury

2. Un jury impartial, composé de 4 collaborateurs de SUEZ des équipes de la Direction de la communication et des réseaux sociaux, dont 1 personne en charge de l'image, désigné par l'Organisateur, sélectionnera 10 photos qui seront diffusées sur le compte Instagram SUEZ et soumises au vote entre le 12 et le 14 avril.

3. Les 5 gagnants sont ceux dont la photo comptabilise le plus de votes au cours de la Période de Vote (via les « likes ») des internautes sur le compte Instagram de l'organisateur @SUEZ_group. A chacun des gagnants, le lot mentionné dans ce règlement sera attribué.

b) **Nature des photos postées :** Chaque participant s'interdit de publier :

- toute photographie à caractère pornographique, pédophile, raciste ou xénophobe
- toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale
- toute photographie incitant au crime, à la haine, à la violence, au suicide

- toute photographie accompagnée (et/ou contenant) de propos dénigrants ou diffamatoires
- toute photographie ne respectant pas l'ordre public
- et plus généralement, toute photographie non conforme à la réglementation et à la législation en vigueur.

Ainsi, SUEZ se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voire exclure, ou supprimer du concours, tout participant, toute photo qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4. **Droits de Propriété Intellectuelle :**

Les Participants reconnaissent que la remise des prix, en cas de victoire, est soumise à la signature d'une licence non exclusive, gratuite, libre de droits, transférable, sous licenciabilité et mondiale pour l'utilisation des photos que vous publiez pour participer au Jeu Concours. Cette licence contient notamment les droits de reproduction, les droits de représentation, et de diffusion de ces photos pour le monde entier et jusqu'au « 30 juin 2018 ».

Le Participant garantit l'Organisateur contre toute revendication d'un tiers concernant ses créations. En particulier, il garantit qu'il est habilité à disposer librement des créations dont il est l'auteur et sans autre paiements que ceux prévus aux présentes, en vue de leur reproduction et de leur représentation.

Le Participant garantit à l'Organisateur qu'il est le détenteur légitime de l'ensemble des droits d'auteur contenus dans les créations qu'il cède à l'Organisateur.

5. **Concours.**

L'Organisateur est seul juge, et ses décisions relatives à la mise en œuvre du Jeu Concours et la sélection du gagnant potentiel sont insusceptibles d'appel et seules applicables au Jeu Concours. Dans le cas où plusieurs participants seraient considérés comme gagnants, un des participants sera sélectionné de façon aléatoire parmi ces participants pour devenir le gagnant. Les chances d'être tiré au sort dépendent du nombre de participants inscrits.

Seules les inscriptions reçues pendant la Période du Concours seront acceptées. Le « titulaire autorisé du compte » est réputé être la personne physique à qui est attribuée une



adresse e-mail par un fournisseur d'accès à Internet, prestataire de service, ou autre société de service en ligne qui est responsable de l'attribution des adresses e-mails pour le domaine associé à l'adresse e-mail soumise. Il pourra être exigé du gagnant potentiel la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte ou le participant.

6. **Vérification des gagnants potentiels.** Afin de gagner un cadeau, les gagnants potentiels doivent se conformer sans discontinuer aux dispositions du présent Règlement Officiel. Les gagnants potentiels seront notifiés approximativement dans les trois (3) jours suivant sa sélection. Afin de recevoir son cadeau, chaque gagnant potentiel devra signer le formulaire de cession des droits d'auteurs sous quarante huit (48) heures de la date d'envoi de la notification. Si un gagnant n'est pas majeur dans son pays de résidence, le cadeau sera attribué au(x) parent(s) ou représentant légal du mineur, qui devra signer et renvoyer tous les documents requis. Si un gagnant potentiel ne parvient pas à être contacté, ou ne renvoie pas la Déclaration signée dans le délai indiqué ci-dessus, le gagnant potentiel sera disqualifié, et il renoncera dès lors au cadeau.

En cas de disqualification d'un gagnant potentiel pour toute raison, l'Organisateur pourra attribuer le cadeau applicable à un autre gagnant par tirage au sort aléatoire parmi les inscrits admissibles restants.

7. **Cadeaux.** Les gagnants recevront chacun un appareil photo NIKON D3000, d'une valeur unitaire de 240€.

Le D3000 est un reflex numérique au format DX hautes performances qui permet de réaliser de magnifiques photos à l'aide de nombreuses fonctions, pour le plaisir de photographier en toute simplicité. Le mode guide intelligent de Nikon offre une aide intégrée des plus conviviales, qui permettra même aux plus novices de prendre d'incroyables photos. Lorsque vous ne savez pas comment réaliser une certaine prise de vue, le mode guide vous demande de fournir des informations sur la vue souhaitée et optimise automatiquement les réglages de l'appareil pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Si vous souhaitez vous perfectionner, le mode guide vous expliquera comment ajuster les réglages vous-même. Le capteur d'image à 10,2 millions de pixels et l'autofocus ultra-rapide garantissent des photos nettes et détaillées. L'imposant moniteur ACL de 3 pouces s'avère des plus pratiques pour composer et visualiser les photos. Il simplifie en outre l'utilisation du menu de retouche intégré de l'appareil, qui vous permet de retoucher vos photos sans ordinateur. Le D3000 vous montre comment prendre des photos époustouflantes en toute facilité.

8. **Limites relatives aux cadeaux.** L'Organisateur n'accorde aucune garantie relative au cadeau. La substitution de cadeau contre de l'espèce ou autre n'est pas autorisée, sauf en application de la présente clause et à l'entière discrétion de l'Organisateur. Le cadeau n'est pas transférable, sauf autorisation expresse par écrit de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit d'échanger tout cadeau listé contre un cadeau de valeur équivalente ou supérieure si le cadeau désigné devient indisponible, pour quelque raison que ce soit. La couleur et les spécifications exactes des cadeaux seront déterminées par l'Organisateur à son entière et absolue discrétion. A l'exception de ce qui est spécifiquement stipulé dans la description du cadeau, toute taxe, frais et surcharge associée à la réception et/ou à l'utilisation du cadeau incombe au gagnant.
9. **Renonciation.** En participant au Jeu Concours, chaque participant renonce à rechercher la responsabilité de l'Organisateur, ses filiales et affiliées, dirigeants, cadres, employés et mandataires, pour tout préjudice indirect lié à (i) la participation au Jeu Concours; (ii) l'acceptation ou l'utilisation du cadeau ; ou (iii) autrement lié au Jeu Concours. Aucune disposition des présentes n'exclut ou restreint la responsabilité de l'Organisateur pour (i) fraude ; (ii) les dommages corporels ou la mort causée par sa négligence ; et (iii) toute responsabilité qui ne peut être exclue en application de la loi.
10. **Publicité.** Le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, photographie, apparence, voix, informations relatives au cadeau, et information biographique pour des besoins de publicité et de promotion liés au Jeu Concours, sans autre forme de rémunération, lorsque cela est permis par la loi.
11. **Conditions de Participation.** L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable pour toute inscription perdue, en retard, illisible, volée, incomplète, invalide, inintelligible, mal acheminée, corrompue techniquement ou indéchiffrable, laquelle sera disqualifiée. La preuve de la soumission ne signifiera pas la preuve de la réception par l'Organisateur de l'inscription. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou modifier le Jeu Concours, ou toute partie du Jeu Concours, en cas de fraude, défaillance technique, ou tout autre facteur hors du contrôle raisonnable de l'Organisateur qui porte atteinte à l'intégrité ou au bon fonctionnement du Jeu Concours. Dans ce cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer le prix de façon aléatoire entre les participants admissibles au moment de la défaillance. L'Opérateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout individu qui perturbe le site Internet, le processus d'inscription, ou la réalisation du Jeu Concours, ou qui agit en violation du présent Règlement Officiel ou de toute autre opération, ou agit de manière déloyale ou perturbatrice. Quiconque tentera de porter délibérément atteinte à la légitimité de la réalisation du Jeu Concours risque de violer

la loi pénale et civile, au quel cas l'Opérateur se réserve le droit de demander réparation auprès de ladite personne, dans toute la mesure permise par la loi. Le fait que l'Organisateur n'ait pas exigé l'application de toute clause du présent Règlement Officiel ne saurait être considéré comme une renonciation à ses droits.

12. **Limitation de responsabilité.** Aucune partie ne sera tenue responsable pour tout dommage indirect en relation avec ce jeu concours. Aucune partie ne sera tenue responsable pour tout dommage résultant de tout évènement ou fait extérieur a son contrôle raisonnable et qui peut affecter le jeu concours ou perturber, suspendre, ou altérer le déroulement du jeu concours, tels que : (1) toute information incorrecte ou imprécise ; (2) incidents techniques, y compris les pannes, interruptions, congestions de trafic ou déconnexions des liaisons téléphoniques et internet ou équipements et logiciels de réseau ; (3) toute intervention humaine non autorisée a tout stade de l'inscription ou du jeu concours.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos publiées. Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie incorrecte des données)

14. **Loi applicable.** Le présent Règlement et le Jeu Concours sont régis la loi française, à l'exclusion de toute disposition relative aux conflits de lois.
15. **Gagnants.** Les noms ou les pseudonymes Instagram des gagnants seront publiés en ligne à l'adresse ww.suez.com dans les dix (10) jours suivant la date de fin du Jeu Concours. Les noms des gagnants peuvent être demandés par courrier avant le 11 avril 2017, en joignant une enveloppe affranchie à votre nom, à : La direction de la Communication / Réseaux sociaux – SUEZ – Tour CB21 – 16 place de l'Iris - .92040 Paris-La Défense - France.

*** **